



Divorce par consentement mutuel

Par **elise62**, le **05/05/2015** à **21:36**

bj,j'ai demandée le divorce par consentement mutuel, et après être passé devant le juge des affaires familiales pour une 1^{er} fois, le soir même mon futur ex mari m'a fermé l'accès de notre maison alors que j'avais un délai de 15 jours pour récupérer mes affaires personnelles, et depuis 19 mois je ne possède plus rien de notre vie commune n'y de mes affaires personnelles, et après avoir saisi à plusieurs reprises mon avocate pour au moins récupérer quelques affaires pour vivre (vaisselle, télévision, meubles) elle me dit qu'il faut attendre, hors en attendant moi je dois survivre et mon ex lui profite de tout nos biens immobiliers et de tout nos meubles. Pourriez-vous me dire si cela est normal? et que dois-je faire pour au moins pouvoir vivre dignement, car après 5 fois lui avoir envoyé le huissier pour récupérer mes affaires perso il ne veut toujours pas me les rendre merci pour votre réponse